



UNIVERSITE DE MONTPELLIER  
FACULTE DE MEDECINE MONTPELLIER-NÎMES

**ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS  
DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET DES PRATICIENS HOSPITALIERS  
CONSEIL PEDAGOGIQUE**

PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS  
SCRUTIN DU JEUDI 16 MAI 2024

*Vu les statuts modifiés de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes,*

*Vu le règlement intérieur modifié de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes*

Vu la décision n° 2024-01 en date du 22 avril 2024 de la Doyenne de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes portant organisation des opérations pour l'élection partielle des représentants des enseignants chercheurs, dans le bureau de vote de Montpellier et le bureau de vote de Nîmes, au Conseil Pédagogique de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes.

Vu le procès-verbal du collège électoral susvisé  
Les résultats du scrutin sont arrêtés comme suit :

1°) Collège A : collège des enseignants-chercheurs

NOMBRE DE SIEGES POURVOIR	4
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	180
NOMBRE DE VOTANTS	10
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS	0
NOMBRE DE VOTES VALABLEMENT EXPRIMES	10

COLLEGE A DISCIPLINES MEDICALES ET SPECIALITES MEDICALES  
1 SIEGE

NOM DU CANDIDAT	SUFFRAGES OBTENUS
PERS Yves-Marie	10

COLLEGE A DISCIPLINES BIOLOGIQUES  
1 SIEGE

NOM DU CANDIDAT	SUFFRAGES OBTENUS
FAILLIE Jean-Luc	10

COLLEGE A DISCIPLINES CHIRURGICALES ET SPECIALITES  
CHIRURGICALES  
2 SIEGES

NOM DU CANDIDAT	SUFFRAGES OBTENUS
DERUELLE Philippe	10

En conséquence sont proclamés élus :

COLLEGE A : DISCIPLINES MEDICALES ET SPECIALITES MEDICALES  
-Yves-Marie PERS

COLLEGE A : DISCIPLINES BIOLOGIQUES  
-Jean-Luc FAILLIE

COLLEGE A : DISCIPLINES CHIRURGICALES ET SPECIALITES  
CHIRURGICALES

-Philippe DERUELLE

Un siège non attribué, faute de candidat.

2°) Collège B : collège des enseignants-chercheurs

1. COLLEGE B1 : COLLEGE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS  
TITULAIRES

NOMBRE DE SIEGES POURVOIR	2
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	76
NOMBRE DE VOTANTS	12
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS	1
NOMBRE DE VOTES VALABLEMENT EXPRIMES	11

NOM DU CANDIDAT	SUFFRAGES OBTENUS
FITENI Frédéric	11

En conséquence est proclamé élu :

-Frédéric FITENI

Un siège non attribué, faute de candidat.

2. COLLEGE B2 : COLLEGE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS  
NON TITULAIRES :

NOMBRE DE SIEGES POURVOIR	3
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	180
<p>Les trois sièges ne sont pas attribués, faute de candidats.</p>	

Fait à Montpellier, le 17 mai 2024.

La Doyenne de la Faculté de Médecine  
Montpellier-Nîmes

Professeur Isabelle LAFFONT

